



AR PREFECTURE

017-211704077-20160705-03_05072016-DE
Regu le 18/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de M. Christian GRIMPRET, Maire, à la suite de la convocation adressée 29 juin 2016.

Étaient présents : MM. et Mmes GRIMPRET Christian, COUGNAUD Jean-Claude, GARCIA Robert, PANN François, GROLIER Hervé, TROUNIAK Véronique, MARTIN Catherine, LAMBERT Judith, BARBOTIN Annie, BOUSSIER Luminita, BRUNET Alain, MOTTA Xavier, FINCATO Céline, BODIN Alexandra.

Étaient représentés : Mme BEAUDEAU Elyette (procuration à Mme Judith LAMBERT), Mme GAUTIER Danielle (procuration à M. Jean-Claude COUGNAUD), M. GIRAUD Antony (procuration à M. Alain BRUNET), M. BEGAUD Emmanuel (procuration à Mme Luminita BOUSSIER), M. THERAUD Romain (procuration à M. Christian GRIMPRET)

Étaient absents excusés : Mme GRAMAIN Brigitte, M. MARCHAIS Jean-François, Mme HEBLE Sylvie, M. PETITFILS Franck.

Étaient absents : M. BANEAT Thierry, M. BLOUET Pascal, Mme MICHENEAU Sophie, Mme GOURNIAT Corinne.

Élection d'un secrétaire de séance : Madame Alexandra BODIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 27
Membres présents : 14
Membres représentés : 5
Absents non représentés : 8
Votants : 19

3 – Projet de motion contre l'instauration du TAFTA, CETA et TiSA

Monsieur le Maire fait savoir que récemment le collectif rochelais Stoptafta est venu à la rencontre des élus de la commune pour leur exposer la teneur des accords dits «TAFTA ou TTIP», «CETA» et «TiSA» et les sensibiliser sur les conséquences que leur application induirait. Il transmet la teneur de ces accords :

Le 14 juin 2013, à la suite d'un long processus, les 28 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier en secret un accord dit de « libre-échange » avec les Etats-Unis, le Grand marché Transatlantique (GMT) ou TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement). Ce mandat n'a fait l'objet d'aucune consultation démocratique dans les pays de l'U.E. Il a finalement été déclassifié en octobre 2014. Mais les délibérations des différentes réunions restent toutefois secrètes. Ce projet d'accord vise à instaurer entre l'Union Européenne et les Etats Unis un vaste marché dérégulé : élimination des droits de douane, réduction des barrières légales à la concurrence, dumping social et environnemental.

Un accord de libre-échange entre l'Union Européenne (UE) et le Canada a été négocié par la Commission européenne pendant plus de cinq ans. Ce projet : CETA est moins connu que le projet d'accord TAFTA mais comporte pourtant nombre de dangers similaires. C'est un « marche pied » pour le grand marché transatlantique. Par sa logique et son contenu, CETA serait un pas de plus pour les sociétés européenne et canadienne dans une même allégeance ultralibérale aux profits des sociétés transnationales. L'accord est désormais en phase préparatoire d'adoption par les Etats membres de l'UE et de ratification par le Parlement européen.

Et puis il y a le Trade in Services Agreement, ou TiSA, l'accord sur le commerce des services. Le moins connu des projets de traité réunit pas moins de 23 parties prenantes, dont les Etats-Unis, l'Australie, le Japon, le Canada, la Suisse ou le Mexique, ainsi que l'Union européenne au nom de ses 28 Etats membres. Les négociations sur le TiSA ont commencé en mars 2013. Depuis, elles se déroulent dans la plus grande opacité.

Considérant les dispositions contenues dans les projets TAFTA, CETA et TiSA,

Compte-tenu du fait que toute norme sociale, sanitaire, alimentaire, environnementale ou technique, adoptée par une municipalité ou une autre collectivité territoriale, dès lors qu'elle contrarie une firme privée, pourra être attaquée devant un groupe d'arbitrage privé,

Compte-tenu du fait que les Etats-Unis ne reconnaissent, ni les conventions sociales de l'ORGANISATION Internationale du Travail, ni les accords internationaux en matière d'environnement (Protocole de Kyoto), ni la convention sur la protection de la diversité culturelle et linguistique de l'UNESCO,

AR PREFECTURE

017-211704077-20160705-03_05072016-DE
Reçu le 18/07/2016

Compte-tenu de notre attachement à l'égard d'un droit du travail protecteur, à une démocratie transparente, à la supériorité de la solidarité sur la concurrence à la protection de l'environnement,

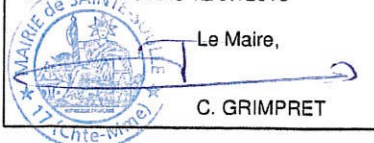
Compte-tenu des conséquences dramatiques qu'aurait l'application de tels traités en matière de services publics, d'alimentation, de protection sociale, d'emploi, de marchés publics et sur la souveraineté de nos territoires,

Depuis février 2014, plus de 500 collectivités territoriales françaises de toute taille et de toute appartenance politique ont voté une motion contre les projets d'accords TAFTA, CETA et TiSA représentant 54 % de la population française. L'Allemagne compte 228 zones « hors TAFTA » dont les villes de Cologne, Leipzig ou Munich. L'Autriche affiche 260 municipalités en dissidence. La Belgique 82 communes dont Bruxelles. Le Royaume Uni 21 villes et comtés dont Edimbourg et Bristol. Les villes de Milan et Ancône rejoignent le mouvement en Italie. L'Espagne se mobilise sur cette question et les tchèques souhaitent également encourager des initiatives locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :

- **DE DENONCER** l'opacité de la négociation d'accords commerciaux réalisés dans la plus grande discrétion par les Etats-Unis et la Commission Européenne, dont les conséquences seraient d'une gravité extrême sur la démocratie, sur le modèle social français et les normes environnementales, sanitaires, culturelles et intellectuelles qui protègent nos concitoyens,
- **DE DEMANDER** la publication immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations des Traités et accords, et de toutes les expertises produites par chacun des ministères sur les conséquences d'un tel marché transatlantique,
- **DE DEMANDER** la suspension des négociations en cours sur le TTIP et le TISA et qu'un nouveau mandat soit construit, recueillant les demandes de tous ceux et toutes celles qui n'ont pas été consultés ou consultées. Nous appelons le Parlement Européen, le Conseil Européen et les Gouvernements nationaux à ne pas ratifier le CETA,
- **DE DEMANDER** la suspension des actuelles négociations sur le TTIP et le TISA jusqu'à ce que les Gouvernements locaux et régionaux aient dicté leur opinion.
- **DE DEMANDER** le retrait définitif du mandat de négociation de la clause prévoyant la mise en place d'un tribunal arbitral privé (ou : « mécanisme de règlement des différends »),
- **DE RECLAMER** l'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des projets de libre-échange, permettant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations,
- **DE DECIDER** à l'instar de nombreuses communes et collectivités territoriales françaises de déclarer SAINTE-SOULLE en Zone hors TAFTA, CETA et TiSA
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à adresser un courrier au Président de la République et au Président de la Commission Européenne afin de leur faire part de cette décision.

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le 12/07/2016



Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

